



CONSEIL COMMUNAL
ÉCLÉPENS

Procès-verbal de la séance du Conseil communal

Séance du mercredi 17 juin 2026 à 19h00,

à la salle du Conseil d'Eclépens

Présidence : Monsieur Bertrand Favre

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers (voir liste page 360)

Municipalité : Messieurs Etienne Morier-Genoud, Franco Cetrangolo, Pascal Guinnard et Daniel Gachet

Boursière : Madame Anne-Lise Amez-Droz

Huissier : Monsieur Gilles Greffier

La Presse : M. Pellegrino du Journal de Cossonay

Le public

1. Opérations statutaires
2. Communications de la Municipalité
3. Préavis municipal N°01/2026 – Comptes communaux 2025
4. Préavis municipal N°02/2026 - Amendement des Statuts ASI7, pour porter le plafond d'endettement de l'Association de CHF 16 mio. À CHF 25 mio.
5. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions
6. Propositions individuelles
7. Communications du bureau

1. Opérations statutaires

Le Président, M. Bertrand Favre, salue les personnes présentes et ouvre la séance à 19h00.

Puis, il donne la parole à la secrétaire pour l'appel : 31 personnes sont présentes, le quorum est atteint.

Le Président passe ensuite à la correction, en direct, par la projection sur l'écran du Procès-Verbal de la séance du 10 décembre 2025.

Après modification, il est adopté par 29 oui et 1 abstention.

Courrier

Ces courriers peuvent être consultés sur le bureau, à la fin de la séance ou peuvent être demandés au Président qui les enverra par mail.

Le premier, du 12 décembre 2025, est l'approbation par le canton de la modification du Règlement du Conseil communal (suppression de la Commission d'urbanisme).

Le second, du 17 février 2026, est un courrier du château de La Sarraz concernant une demande d'aide financière, pour assurer l'avenir du château et de ses activités culturelles.

Le Président a répondu qu'il s'agissait d'une compétence de l'exécutif et qu'il fallait s'adresser à la Municipalité.

M. Etienne Morier-Genoud : indique qu'un préavis sera présenté, lors du 2^e semestre, avec un projet de soutien sur 3 ans.

Le dernier courrier est une copie d'une lettre que la commune a adressée au Journal de Cossonay, lui demandant de participer un peu plus souvent à nos séances du Conseil.

L'Ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Communications de la Municipalité

M. Etienne Morier-Genoud : salue l'assemblée et excuse le Syndic, M. Claude Dutoit, actuellement hospitalisé qui ne peut participer, après 35 ans d'activité, à sa dernière séance du Conseil en tant que Syndic.

Pour les communications municipales, il répond aux questions posées lors de la séance du Budget de décembre 2025 :

Service administratif 022 au compte 02200.3103.00 - Littérature spécialisée, magazine :

Question de M. Jean-François Kaiser : quels sont les revues et journaux ? Il s'agit de la FAO, la direction du registre foncier, Web Forge, Forum Sécurité Car, Journal de Morges, Journal de Cossonay et 24 Heures, journaux pour lesquels la commune est abonnée.

Ensuite, au point 02900.4260.01 décompte de chauffage :

M. Jean-François Kaiser *en ce qui concerne les frais de chauffage du collège et appartements, au village 27, il demande une plus grande clarté dans les prochains budgets et comptes. Il souhaite s'assurer que les charges sont bien facturées aux locataires et non aux contribuables.*

En voici la répartition : concernant le village 27, ce sont les appartements, le bâtiment scolaire et l'UAPE. Sur les factures payées par la commune, il y a 40% pour les appartements, 40% pour le bâtiment scolaire et 20% pour l'UAPE. La commune peut confirmer que ces frais sont payés par les locataires, pas par les contribuables.

02900.4470.00 – Loyers – appartements Village 27 M. Thierry Guignard : dans les loyers, il y a des avances de charges et lors de certains décomptes, il y a des retours aux locataires. Mme Anne-Lise Amez-Droz a regardé avec la régie et il n'y a pas d'avance de charges.

545 Prestations aux familles

54501 Garderie – L'Oasis Village 24

M. Jean-François Kaeser : il n'y a pas de chauffage à la garderie l'Oasis ?

M. Franco Cetrangolo a vérifié et le chauffage est bien séparé du loyer.

Autre information : le 8 juillet à 19h.00, une séance d'information sur la deuxième partie des travaux aux Rapilles, cette fois pour la Rapille-Dessus, est organisée. Les travaux iront jusque chez M. Roger Martignier, ce sera un peu plus long que mentionné dans le préavis initial.

La parcelle communale 234, située au-bas des côtes d'Oulens (ancienne décharge), est « arborisable » et Holcim s'est approchée de la commune, en accord avec le canton, afin de pouvoir utiliser sa capacité pour replanter des arbres, à la suite du défrichement de parcelles sur du rocher, situées sur le Mormont, où les arbres ne peuvent pas pousser. La commune a signé une convention de compétence municipale avec Holcim. La mise à l'enquête publique est du 2 juin au 2 juillet 2026.

M. François de Coulon : pourquoi Holcim a besoin de reboiser sur des terres communales agricoles, alors qu'elle est propriétaire d'un énorme domaine ?

M. Etienne Morier-Genoud : le terrain qu'elle possède n'est pas en zone arborisable. La parcelle 234 correspond au profil recherché et c'est de concert avec le canton que les accords ont été signés.

Durant 20 ans env. Holcim va payer les frais pour cette parcelle puis, dans 20 ans env. lorsque cette parcelle sera reconnue totalement en zone forêt, Holcim cessera d'en assumer les frais d'entretien. La permanence publique a été annoncée par affichage au pilier public, pas dans le journal l'Eclépanais.

M. Alexandre Rochat : la convention porte sur quelle surface ?

M. Etienne Morier Genoud : la surface est de 6'219 m2 sur une parcelle de 14'634 m2. Pour l'instant seule une partie sera boisée, à voir par la suite. La compensation pour la zone carrière calcaire, le reboisement, doit avoir débuté au 31 janvier 2031.

M. Angelo Croce : la personne qui utilise la partie circuit voitures l'utilise à bien plaisir ?

M. Etienne Morier Genoud : oui et la commune a déjà informé le paysan qui s'en occupe. Holcim l'a clairement expliqué lors de la séance d'info. que si cela ne se fait pas ici, cela se fera ailleurs dans le canton.

M. Daniel Gachet : pour info, pour les agriculteurs, cette parcelle ne fait pas partie des SDA (surface d'assolement). C'est pour cela qu'elle peut devenir une zone forêt.

M. Franco Cetrangolo : le canton est au courant : il est à notre avantage de planter des arbres sur une ancienne décharge, car cela aide le drainage.

M. Etienne Morier Genoud : dernière information : le contrat de travail entre M. Théo Vicenti, employé communal, et la commune s'est interrompu d'un commun accord.

3. Préavis municipal N°01/2026 – Comptes communaux 2025

Les rapporteurs lisent les rapports :

M. Anthony Walsh lit les conclusions du rapport (annexes p. 361-372) en relevant que la commune s'appauvrit, car la dette brute a augmenté de 14% en 2025. De plus, une augmentation de 18 % de la dette brute pour les 2 années à venir mettrait notre commune dans une fourchette considérée comme mauvaise par la Canton ! La CoGes demande à la municipalité de limiter les dépenses et de maîtriser les coûts avec rigueur.

Il remercie la boursière pour son travail en profondeur et la présentation de tous les documents.

M. François de Coulon : pourquoi le bénéfice a-t-il été versé dans les prévisions budgétaires plutôt qu'utilisé pour des remboursements ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : il s'agit d'un bénéfice pas de liquidités. Le bénéfice est théorique, il n'y a pas d'argent. Il s'agit d'une écriture comptable. Avec MCH2 on ne peut plus rien faire. Le bénéfice de Fr. 602'000.- c'est comptable.

Ensuite M. Anthony Walsh détaille le rapport informatique de la CoGes. (Annexes p. 366 – 368). Au vu des charges exceptionnelles de plus de Fr. 49'000.-/an ces 2 dernières années, il remarque que la commune n'est pas couverte par un contrat. Il est important que la commune signe, dans les plus brefs délais, un contrat de service avec notre nouveau fournisseur, surtout pour les logiciels métiers de la commune. Il termine en remerciant M. Franco Cetrangolo pour sa disponibilité et salue les efforts de l'ensemble du personnel administratif pour sa motivation à assurer la continuation des services de la commune.

M. Franco Cetrangolo : remercie la CoGes pour son travail de fond et d'avoir relevé tous ces problèmes. Ce rapport sera transmis aux mandataires de la commune et les réponses seront données point par point au prochain conseil. Il demande aux conseillers une certaine retenue afin de ne pas faire de ce rapport une psychose et que les propos ne soient pas mal interprétés.

Mme Cindy Martignier : si ses données personnelles de poids et quantité de poubelles sont transmises chez Villiger pour faire les factures, elle ne voit pas comment faire différemment.

M. Etienne Morier-Genoud : M. Walsh en parle depuis un certain temps déjà, afin que le nom du client ne soit pas mentionné, pour la sécurité des données. L'entreprise Villiger a assuré la commune que les noms des citoyens-clients ne sont utilisés que par quelques personnes sûres chez eux. La commune a un contrat d'env. Fr. 5'200.-/an avec eux et les clauses du contrat de prestataire de tiers sont étudiées actuellement, en vue de modifications. En cas d'enlèvement des noms et prénoms, cela coûterait Fr. 800,- à la commune. Le problème n'est pas là mais, pour notre bourse qui doit, 2x/an, effectuer la facturation car, en cas d'erreurs, sans les noms des clients, cela serait catastrophique.

M. Anthony Walsh : cite en exemple les impôts qui, eux, peuvent exactement réconcilier les numéros des particuliers ou des personnes morales avec leurs coordonnées privées. Il y a également 2 raisons pour lesquelles cette protection devient nécessaire : dans la loi, les données personnelles sont protégées. Il cite en exemple : dans un cas de divorce, un avocat peut exiger ces données pour l'habitation d'une partie contre l'autre. C'est un cas juridique. Un autre cas : toutes nos données personnelles peuvent être, dans notre pays, utilisées pour l'entraînement de l'Intelligence Artificielle, sauf si nous nous opposons à la récupération de nos données personnelles.

M. François de Coulon : pour les caméras de surveillance, si un malfrat est filmé à la déchetterie, en train de commettre des dégâts, ces images ne pourront pas être utilisées.

M. Anthony Walsh : il n'est pas dit qu'on puisse accéder aux images, puisqu'il n'y a pas de contrat de service.

M. Pascal Guinnard : la commune et l'entreprise Securiton se sont rendu compte que la qualité des antennes n'est pas bonne et ne permet pas d'accéder aux images. La demande a été faite à Swisscom pour poser la fibre optique, ce qui vient d'être fait. Il faut encore demander la ligne à Swisscom, ce qui devra être fait d'ici un mois.

M. Etienne Morier-Genoud : sur le site scolaire de La Sarraz, il y a 7 caméras posées. Un règlement a été fait, actuellement à la préfecture, pour la protection des données car, durant la journée il n'est pas autorisé de filmer. A Eclépens, c'est la même chose. Si des particuliers ont des problèmes il faut aviser la police qui vient chercher les images des caméras privées. Mais, comme le rapport l'a indiqué, la commune va faire le nécessaire pour signer un contrat valable.

M. Raoul Bortolotti : s'il y a des images, en cas de déprédation, peut-on porter plainte ?

M. Etienne Morier-Genoud : oui, les images sont actuellement exploitables, mais la commune cherche davantage de précisions. Actuellement, seul le Syndic et le préposé à la police, avec un gendarme, peuvent visualiser ensemble les images.

M. François Reymond lit ensuite le rapport de la tournée de la gestion Annexes p. 369 – 372).

Puis Le Président ouvre la discussion, d'abord sur le rapport de gestion de la municipalité.

M. François de Coulon : à la page 10, on voit qu'il y a des nouveaux emprunts pour remplacer ceux arrivés à échéance. Les nouveaux taux sont plus élevés. Qui les négocie ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : plusieurs demandes sont faites. Le choix est fait en fonction du taux le plus intéressant.

M. Étienne Morier-Genoud : la Municipalité travaille en collaboration avec la boursière. La Poste est chaque fois plus basse que les autres banques.

M. Thierry Guignard : à la page 18, il aimerait quelques éclaircissements concernant les recettes et les charges de la rue du Village 1. Il a déjà été expliqué que les loyers ne couvrent pas les charges. C'est le seul bâtiment où il y a une grande différence entre les charges et les recettes.

M. Franco Cetrangolo : avant MCH2, il demandait dans le budget une somme totale pour gérer tous les bâtiments. Depuis MCH2, c'est devenu beaucoup plus compliqué. Avec la boursière il s'est basé sur la valeur du bâtiment, comme il l'a expliqué à la CoGes. Cette année est une année de transition et tout a été fait au strict minimum. Dès l'année prochaine, en 2027, il y aura déjà une année de recul avec MCH2 et on pourra être plus précis, puisque la municipalité demandera davantage de devis.

M. François de Coulon : en ce qui concerne les routes de remembrement, pourquoi certains tronçons sont-ils agrandis, élargis, pour ensuite reprendre leur taille initiale ? Au Bois de Mont, vers le refuge de Lussery-Villars, la route a été agrandie puis a repris sa première forme.

M. Pascal Guinard : c'est le canton, la Confédération et le Bureau d'ingénieurs qui ont décidé de la largeur des routes.

M. François de Coulon : cite, comme exemple, la route des 3 Noyers en direction de Lussery-Villars qui, à un moment, est large puis redevient étroite et ensuite plus large.

M. Daniel Gachet : cela vient du problème de l'écoulement des eaux. Il a été également questionné pour ce même problème, pour le chemin AF vers la voie CFF : pourquoi les 400 premiers mètres ont été réalisés avec au fond du gravier et en dessus de la terre végétale ? C'est à cause du Puits de Cinq Sols, afin qu'il n'y ait pas de problème avec la qualité de l'eau potable, car c'est aussi une zone sensible. Pour la suite du chemin de long de la voie CFF, il y a simplement du gravier tout le long du chemin.

M. Thierry Guignard : en ce qui concerne les chemins AF, il aimerait revenir sur la séance de juin 2024. Lors de cette séance, il y a eu un débat pour l'acceptation du crédit, par rapport au maintien de la circulation, dans le sens La Sarraz-Eclépens. Le Syndic, Monsieur Claude Dutoit, avait indiqué que la commune de La Sarraz souhaitait fermer cette route.

Le Conseil communal d'Eclépens avait demandé qu'une enquête publique soit faite afin que les citoyens puissent se prononcer. À la fin de la discussion, la municipalité avait indiqué que c'était encore en suspens, car la commune souhaitait également que ce soit aussi légalisé dans le sens La Sarraz - Eclépens. Les habitants pourraient voir cette mise à l'enquête. Alors, quelle est l'avance pour cette enquête ?

M. Daniel Gachet : l'avancée n'est pas rapide. Il y a effectivement un désaccord entre la municipalité de La Sarraz et celle d'Eclépens. Cette route va se fermer, mais la commune d'Eclépens a exigé qu'une mise à l'enquête publique soit faite. Cette mise à l'enquête sera affichée au pilier public et les citoyens seront avertis pour pouvoir faire opposition.

M. Thierry Guignard : s'il comprend bien, pour espérer que cette route reste ouverte dans le sens La Sarraz - Eclépens, les citoyens devront faire opposition à cette mise à l'enquête.

M. Daniel Gachet : oui, mais ce sera assez compliqué.

Le Président poursuit par les comptes, page après page.

Page 1

Mme Lucienne Berthoud : à la seconde ligne que représente la somme de Fr. 664'094.- ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : c'est le résultat des charges 2025, moins les produits. Si cette somme apparaît sans remarque, sans texte, c'est que cela fait partie du nouveau logiciel. C'est une bonne remarque, elle va faire le nécessaire auprès de DATA CONSULTING.

M. Yvan Niklaus : demande s'il est possible d'avoir tout ce dossier en format Excel et non pas en PDF. Cette manière de présenter les comptes est difficile.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : depuis début janvier ce bouclage est le premier fait avec ce nouveau logiciel, il faut qu'elle s'habitue, mais elle convient que c'est difficile. Pour le budget 2027, elle va essayer de le rendre beaucoup plus compréhensible, via un Excel.

Page 4

Cpte 02201.3144.00 Entretien administration village 24

M. Yvan Niklaus : il était prévu au budget Fr. 49'000.- de frais. Les charges montrent des frais pour Fr. 230.- seulement.

Également pour le compte 02900.3144.00, entretien village 27, la différence est aussi élevée entre les produits et les charges. Cela vient certainement du fait que, comme M. Cetrangolo l'a dit, un strict minimum d'entretien a été effectué cette année.

M. Thierry Guignard : pour tout l'entretien des bâtiments de la commune, on constate qu'un budget avait été prévu, mais que les charges sont faibles. Mais l'entretien des bâtiments est-il bien assuré ?

M. Franco Cetrangolo : la question est légitime, mais il peut assurer le Conseil que les bâtiments sont bien entretenus. Il y a une année de retard sur certains travaux qui n'étaient pas urgemment nécessaires.

M. Raoul Bortolotti : quel que soit le logiciel, si on prévoit Fr.50'000.- au budget pour rénover ou entretenir un bâtiment, c'est qu'on avait estimé qu'il y avait à investir ?

M. Franco Cetrangolo : c'est simplement 1% de la valeur du bâtiment. Les frais d'entretien sont estimés comme cela, il ne peut pas l'expliquer autrement.

Mme Anne-Lise Amez-Droz : on pourrait faire une moyenne pour chaque bâtiment sur 4-5 ans et là on se rendrait mieux compte.

M. Franco Cetrangolo : une étude de chaque bâtiment va être faite avec lui et les employés de la commune et ensuite une estimation et des offres peuvent être demandées.

M. Yvan Niklaus : de manière générale, pour l'entretien des bâtiments, pour CADCIME et les frais de chauffage, la clé de répartition n'est pas juste non plus. Selon les budgets, il y a parfois plus, parfois moins. Dans les natures de charges, on retombe un peu sur nos pattes.

M. Franco Cetrangolo : avait préparé un petit fichier. Pour ce qui est des chauffages, il y a 4 objets dont on doit tenir compte pour la facture et qui sont imputés systématiquement à la commune. Il y a l'Église, le village 27 où il y a l'école, l'auberge aussi, le foyer et le carnotzet. En ce qui concerne le polyvalent, une clé de répartition, susceptible d'être modifiée, existe déjà.

En ce qui concerne l'auberge, la clé de répartition pour les locaux, aussi occupés par la commune, sont de 60% pour la commune et de 40% pour l'auberge. La clé de répartition a été faite au mieux afin d'être le plus juste possible. Également pour l'Église et le carnotzet.

La clé de répartition pourra être affinée pour tout ce qui concerne le chauffage, mais dans l'immédiat le décompte qui a été fait était le plus juste possible.

M. François Raymond : on découvre maintenant ce nouveau plan comptable MCH2, avec son niveau de précision pour chaque élément, pas seulement les bâtiments. Par rapport à l'ancien système comptable, la clé de répartition qui était la même se voyait moins dans les comptes, c'est simplement la nouvelle manière d'utiliser les chiffres avec MCH2. Il faudra environ 2, 3, voire 4 ans afin d'affiner le budget.

La CoGes, lors de l'étude de ces nouveaux chiffres, s'est aussi posé beaucoup de questions et en a posés à la boursière, afin de mieux comprendre. La présentation est différente, beaucoup plus détaillée. Le Conseil va devoir apprendre à utiliser ces nouveaux décomptes. Il y a aussi parfois des montants qui ont été oubliés, aussi bien dans les charges que dans les produits, mais, au final, tout cela s'équilibre. Il peut comprendre que cela trouble aussi les conseillers.

Le Président remercie pour ces explications et indique que la Coges a déjà répondu à beaucoup de questions.

Page 13 : 2 Formation

Compte. 21701.3111.00.

Mme Lucienne Berthoud : que veut dire la part de la machine à laver ? Il y a également d'autres postes où on lit ce terme « Part machine à laver ».

Mme Anne-Lise Amez-Droz : La part de la machine à laver a été répartie sur tous les bâtiments de la commune. Aussi pour la salle de sports. Mais dans ce cas, en effet, il faut affiner les termes car il y a aussi les caméra compris dans ce compte.

Page 18, Compte. 34100.3144.00, entretien, buvette

Mme Lucienne Berthoud : pourquoi y a-t-il autant de frais quand on tient compte du fait qu'elle est neuve ? Et qu'elle a coûté aussi cher !

M. Franco Cetrangolo : il a fallu renforcer les vitres, puisqu'elles tremblaient. Cela a eu un coût d'env. Fr. 1'500.-. Ensuite, il a fallu également réduire le caniveau vers les bancs, à l'extérieur. Il a fallu protéger ce caniveau pour éviter que les gens se tordent les pieds en passant à côté ou dessus. Ce sont des frais supplémentaires.

Mme Lucienne Berthoud : pour un bâtiment neuf, c'est quand même étonnant qu'il y ait autant de frais.

Page 24,

Compte 54500.3102.00 - Imprimés, publications

Mme Claire Reymond : si elle comprend que les annonces de décès soient faites pour des collaborateurs ou des membres du Conseil, elle s'étonne quand même que la commune fasse un avis pour tous les habitants du village.

M. Daniel Gachet : oui, c'est la politique actuelle de la commune.

Mme Claire Reymond : elle trouve justifié pour quelqu'un qui a travaillé ou agi pour la commune. Mais pour une personne qui, par exemple, habite seulement depuis 6 mois à la commune et qui décède ? Ce n'est pas de trop grosses sommes, elle le concède, mais cela devient quand même cher.

Le Président propose à Mme Claire Reymond de venir lors d'un prochain Conseil avec un postulat. Ou, lors du prochain budget de proposer de réduire le budget alloué à ces frais, afin que le conseil puisse se prononcer sur cette proposition.

Page 32.

Compte 72000. Traitement des eaux usées générales.

Compte, 7200. 3510.00, attribution au financement spéciaux

M. Yvan Nicklaus : que représente ce compte ?

M. Etienne Morier-Genoud : c'est un compte affecté, alimenté par les surplus. C'est la réserve, qui peut être utilisée pour l'entretien, des rénovations ou l'évacuation des eaux.

Page 40.

Compte 82000 Sylviculture

M. François de Coulon : que représentent les Fr. 12'000 de produits ? C'est assez peu, compte tenu du prix du bois.

M. François Reymond : il faut penser que certaines subventions cantonales arrivent après-coup, généralement une année après.

M. Pascal Guinnard : lorsqu'il y a une coupe de bois, ce bois doit être commercialisé et c'est souvent environ 6 à 7 mois après la coupe que la commune reçoit l'argent également.

Page 42.

Compte 93000.46.22.01 Péréquation financière, retour ressources

Mme Anne-Lise Amez-Droz : c'est un peu virtuel, mais c'est une provision de l'argent qu'on va recevoir réellement par la péréquation courant 2026. C'est ce qui fait aussi la part du bénéfice.

Page 43.

Compte 96100.3401.00.

M. Yvan Niklaus : Le libellé n'est pas terminé, qu'est-ce que cela représente ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : a pourtant vérifié, mais c'est un bug du nouveau logiciel : il s'agit des intérêts des emprunts. Elle donnera l'information au prochain Conseil.

Le Président poursuit par les comptes de fonctionnement pas nature

Il n'y a pas de remarque et on passe au

Bilan

Page 1.

Compte 100

M. Raoul Bortolotti : quelles sont les disponibilités de la commune ? Est-ce qu'on peut utiliser toute la somme qui est notée sur cette page ? Solde de fin Fr. 1'777'000.- ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : dans ces liquidités sont compris toutes les banques et la poste.

Ensuite, on passe au passif à la page 4.

Comptes 2002. Impôts

Mme Lucienne Berthoud : pour les comptes créanciers TVA, pourquoi n'y a-t-il pas un solde de TVA dû ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : avec le nouveau programme, elle les passe.

Madame Lucienne Berthoud : ils sont donc dans les créanciers généraux. Réponse affirmative de Mme Amez-Droz.

C'est ensuite le tour des résultats échelonnés.

Il n'y a pas de question.

Le Président passe aux différentes annexes.

Annexe 1 Page 1,

Tableau des flux de trésorerie.

M. Raoul Bortolotti : à la fin de la page, les résultats : Etat des disponibilités. Que veut dire ce chiffre N et N-1 ?

Mme Anne-Lise Amez-Droz : il s'agit des années 2024 et 2025. Elle peut changer si c'est nécessaire.

Annexe 10 : Tableau des indicateurs

M. François de Coulon : s'est terriblement compliqué.

M. Anthony Walsh : cela paraît compliqué. Ce sont des comparateurs qui sont générés automatiquement par le programme. Ils sont utilisés par le canton, depuis 2014. Et ce n'est que depuis ces 2, 3 dernières années que les communes les utilisent. Cela permet de comparer les situations financières des communes sur une ou plusieurs années !

En 2025, les Conseillers ont tous reçu, grâce à la CoFin, dans son rapport sur le préavis 10/2025, le calculateur financier.

La Coges a utilisé ces chiffres pour les étudier. Et ces chiffres ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux que la commune a utilisés. Il va falloir emprunter pour les projets d'investissements dans l'avenir pour la commune.

La fortune de la commune a été épuisée durant les années 2023 et 2024. Et maintenant il faudra emprunter pour les projets futurs.

M. Raoul Bortolotti : s'il lit le rapport de la commune sur les comptes, tout paraît magnifique. S'il lit le rapport de la CoGes, la musique n'est pas la même. Ce qui prouve bien qu'on peut faire dire ce qu'on veut aux chiffres.

M. François Reymond : les commentaires sont chaque fois faits sur l'année 2025.

Il ne faut pas regarder sur une année seulement. Mais sur plusieurs années, puisque parfois des revenus extraordinaires peuvent faire changer les résultats.

Les commentaires faits sur les comptes s'adressent chaque fois à l'année et ils sont justifiés.

Mme Anne-Lise Amez-Droz va se renseigner auprès du canton, s'il faut faire des commentaires ou pas. Est-ce intéressant de faire des analyses avec l'année en cours et une moyenne ? Elle doit regarder tout cela.

M. François Reymond : il faut que ce soit constant dorénavant avec le nouveau système. Pour lui, présenter un résultat annuel lui va bien, quitte à mettre une petite phrase explicative. L'utilisation des couleurs permet aussi de bien comprendre.

Mme Anne-Lise Amez-Droz va faire tout son possible afin de rendre ses rapports les plus compréhensibles possibles.

M. Raoul Bortolotti : serait-il possible d'arriver à faire un graphique avec les tendances On verrait ainsi tout de suite les points positifs et les faiblesses.

Mme Anne-Lise Amez-Droz le mettra plutôt dans le rapport de gestion, mais pas dans les annexes.

M. Anthony Walsh : pour répondre à la question de M. Bortolotti. Ce graphique existe déjà. Le canton a mis cet outil à disposition. Les données MCH1 ont été reprises avec les données MCH2. On peut ainsi tout à fait voir ce graphique. Et on peut aussi choisir de comparer sa commune avec d'autres communes. Eclépens est considérée comme une petite commune, alors il faut choisir pour la comparaison d'autres petites communes. On peut aussi réaliser ces comparaisons avec les données de Lausanne ou les enlever.

L'année prochaine, on pourrait choisir de visualiser en direct sur l'écran.

M. François Reymond : rappelle que ce soir les conseillers doivent se prononcer sur les comptes de l'année, soit l'exercice comptable 2025.

M. Yvan Nicklaus : a juste une proposition. Lire d'abord le rapport de la Commission de gestion et prendre ensuite les comptes, puisque certaines questions qu'on peut se poser l'ont déjà été faites par la Coges et cela aide pour la bonne compréhension. Serait-il possible d'utiliser la couleur pour noter dans le rapport des comptes ce qui a déjà été expliqué à la CoGes et qu'on a pu lire dans son rapport ?

Le Président : il y a une possibilité de surligner, dans les comptes, ce qui se rapporte aux questions déjà posées dans le rapport de la CoGes, ce serait effectivement plus facile.

Il faudra aussi essayer de mettre les comptes en Excel.

Le Président clôt la discussion et passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens,

Décide

- **d'approuver les comptes communaux et annexes 2025, de prendre acte du rapport de gestion 2025 et de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour 2025.**

A l'unanimité

M. Etienne Morier-Genoud remercie le Conseil pour l'acceptation des comptes. Il remercie spécialement Mmes Amez-Droz et Widmer pour l'énorme travail fourni. Cette année, avec la migration, c'était vraiment un très gros travail.

4. Préavis municipal N°02/2026 - Amendement des Statuts ASI7, pour porter le plafond d'endettement de l'Association de CHF 16 mio. À CHF 25 mio.

Le rapporteur de la CoFin, M. Christophe Mercier, lit le rapport de la commission (Annexe p. 373).

Il n'y a pas de discussion et le Président passe au vote :

Le Conseil communal d'Eclépens

adopte sans amendement la modification de l'Art. 14 al. 10 des statuts de l'ASI7 comme suit :

Article 14 *Compétences (art. 4, 114, 115 LC)*

Le Conseil intercommunal a les attributions suivantes :

...

10. autoriser tout emprunt et cautionnement, dans les limites du plafond d'endettement, fixé à CHF 25 millions, ainsi que le renouvellement de ceux-ci ;

Le préavis est accepté à l'unanimité

5. Communications des délégués des associations intercommunales et des membres des commissions

AIEM : M. Jose Antonio Perez : voir annexe p. 374, lue par M. Olivier Tissot.

ASI7 : M. Thierry Guignard : voir annexe p. 375.

AIPCV : Mme Florence Deutsch : voir annexes p. 376-377.

AJERCO : M. Stéphane Guinchard : voir annexes p. 378-379.

EHVV : M. Thierry Guignard : voir annexe p. 375.

CADCIME : M. Arnold Aebischer, absent ce soir, n'a pas communiqué d'information.

5. Propositions individuelles

M. Raoul Bortolotti : il y a quelques temps, une demande a été faite pour sécuriser l'entrée et la sortie du quartier de la Venoge. Récemment, à son retour de vacances, il a constaté qu'une espèce de poteau, placé à gauche de l'entrée, protège un peu, mais n'empêche pas, dans tous les cas, de couper la ligne blanche et d'entrer en collision avec un véhicule. La collision avec un jeune cycliste est toujours possible et il ne comprend pas le concept de ce poteau. Il souhaite des explications.

M. Pascal Guinnard : effectivement, à la suite de la demande il a pris contact avec la DGMR et la Gendarmerie, ils sont allés constater sur place. Il semblerait, et les anciens le lui ont dit, qu'il y avait déjà un poteau auparavant.

M. Franco Cetrangolo : il y en avait un, mais sur le muret.

M. Pascal Guinnard : après un nouvel entretien avec la DGMR et la police, ces derniers ont regardé avec leur service juridique. Ils ont défini la position de ce poteau et fait raboter un peu la ligne continue en direction de la Venoge, afin que les voitures roulent moins vite et donnent un peu plus d'espace à celles qui viennent de Cossonay ou du village. Ce sont des prescriptions qu'il est obligatoire de suivre.

M. Raoul Bortolotti prend note, mais n'est pas satisfait de la réponse.

Mme Claire Reymond : pourquoi les travaux à la Rapille-Dessous annoncés pour durer env. 4 mois ont-ils duré plus de 9,5 mois et sont à peine finis ?

M. Etienne Morier Genoud : effectivement, tout cela a été très laborieux. Lors de la séance d'information, il était prévu que les travaux durent de mi-août à décembre et le détail des travaux avait été bien précisé. L'entreprise a décalé le début des travaux à début septembre en disant que tout serait fini fin décembre. Il est vrai que la météo n'a pas aidé, mais on ne peut pas mettre toute la faute dessus ! Selon le délai annoncé par l'entreprise, on pense qu'elle avait promis d'autres contrats ailleurs, surtout au vu du petit nombre d'employés sur le chantier.

Le maître d'œuvre n'était pas la commune, mais l'AIEM. En avril, au vu du retard pris, la commune a essayé de pousser les choses : après un courrier serré à l'entreprise qui l'a peu apprécié et l'a fait savoir, cela a quand même porté ses fruits puisque les travaux ont été enfin terminés, mais la commune a dû se fâcher ! La première étape est finie. Dans env. 1 année, à la fin des travaux de la Rapille-Dessus, tout le revêtement définitif sera posé, comme il était prévu.

Mme Claire Reymond : le problème c'est qu'il n'y a plus de marquage, on ne voit plus le 30km/h. et les bacs de fleurs qui ralentissent ne sont plus là. La Rapille-Dessous est devenue un boulevard où les voitures roulent trop vite. Que peut-on faire en attendant ?

M. Pascal Guinnard : il y a des panneaux au début de chaque rue. Tous les marquages seront revus à la fin des travaux, mais ces modifications devront être acceptées par la direction générale des routes. En attendant, il a été discuté en municipalité, et la demande va être faite, pour que des contrôles de vitesse soient effectués. Cependant, on peut remettre les bacs à fleurs.

M. François de Coulon : dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 juin passé, vers 04h.00 le matin il y a eu des brigandages (vitres cassées) dans le village, ainsi que plusieurs voitures détériorées. La commune a-t-elle des nouvelles ?

M. Pascal Guinnard : la Police ne tient pas la commune au courant lorsqu'elle intervient dans le village.

M. Etienne Morier-Genoud : lui a entendu qu'il y a eu des cambriolages en face, au Village 2, dans des appartements et la police est venue et a investigué.

M. François de Coulon : mais on peut aussi appeler le préposé communal à la sécurité ?

M. Pascal Guinnard : non, il ne faut pas appeler le municipal responsable de la police, mais immédiatement le 117. Il ne faut pas mélanger.

M. Etienne Morier-Genoud : chaque année, la police transmet à la municipalité la liste des infractions survenues dans la commune, il y a env. 2 pages A4, que ça soit la drogue, les brigandages, les accidents de la route. Cependant, en cas de dénonciation, il arrive que la commune reçoive un rapport, si elle est concernée. A 03h.00 – 04h.00 du matin au refuge pour du bruit, par exemple, si la gendarmerie doit intervenir, elle prévient la commune qui peut faire une ordonnance pénale, afin que les frais d'intervention soient remboursés à la gendarmerie.

M. Anthony Walsh : une date est-elle prévue pour la réparation du trottoir depuis la sortie du village en direction d'Eclépens-Gare ?

M. Pascal Guinnard : il a bien reçu son mail et a demandé une offre à une entreprise. Cette dernière a décidé d'attendre la prochaine législature pour entreprendre les travaux.

M. Etienne Morier-Genoud : l'offre reçue tourne autour des Fr. 30'000.- pour tout refaire, mais il faudra être attentif au fait que le PAC, plan d'affectation en zone industrielle, actuellement en discussion, parle de pistes cyclables plus larges, incluant les piétons aussi, dans la zone industrielle du marais. Dans l'étude de mobilité, il est prévu de faire une piste cyclable où l'on puisse se croiser et avoir aussi les piétons avec. Il ne faudrait pas se lancer dans des travaux qu'il faudrait refaire par la suite.

Dans un premier temps, il convient que des réparations sommaires sont envisageables, qui ne coûteraient pas Fr. 30'000.-, pour le début de la prochaine législature.

M. Raoul Bortolotti : a été sollicité par un habitant de la Graveyre, juste après le pont du chemin de fer, pour poser la question sur la vitesse de nuit des véhicules qui circulent sur la route. Il est vrai qu'elle est large et des personnes qui habitent aussi le long ont également remarqué que ça roule vite la nuit et que cela fait beaucoup de bruit. Est-ce quelque chose est faisable pour ralentir les voitures à cet endroit-là ?

M. Pascal Guinnard : la personne qui a parlé avec M. Bortolotti devrait en parler elle-même à la municipalité qui transmet ensuite à la gendarmerie de Cossonay qui regarde les contrôles qu'elle peut entreprendre. Autrement la commune ne peut rien faire.

M. Raoul Bortolotti : un conseiller, élu par les citoyens d'Eclépens, peut légitimement, récolter les doléances des citoyens du village pour les rapporter lors des séances du Conseil !

M. Etienne Morier-Genoud : a noté !

9. Communications du bureau

Le Président communique :

Il y a eu 58,29% de votants lors des votations du 14 juin dernier.

Les prochaines séances des Conseil débuteront dorénavant à 19h.00.

Pour 2026 : les mercredis 7 octobre et 2 décembre. Les dates pour 2027 seront données prochainement.

La CoFin voudra bien déjà réserver la date du 25 août, à 18h.30, pour la présentation des préavis.

Les jetons de présence pour l'année qui vient de s'écouler seront payés aux conseillers prochainement.

Il donne la parole à la secrétaire qui précise les détails de la course du samedi 20 juin prochain.

Cette dernière séance du Conseil marque la fin de la législature 2021-2026 et il remercie les Conseillers pour les débats, les échanges constructifs menés durant ces cinq dernières années. Il espère que les Conseillers ont eu plaisir à siéger au Conseil ainsi qu'aux différentes commissions et délégations.

Il remercie, au nom du Conseil, le Syndic, M. Claude Dutoit, et le Municipal, M. Pascal Guinnard, qui ont consacré une très grande partie de leur temps à la gestion de notre commune et laissent leur place.

M. Etienne Morier-Genoud remet en cadeau du vin à M. Pacal Guinnard. Il fera de même avec M. Claude Dutoit, dès qu'il ira mieux.

M. Pascal Guinnard remercie et prononce quelques mots sur son activité durant les trois législatures.

Ensuite, le Président, avec de grands remerciements à tous, clôt la séance à 22h.16.

Procès-verbal approuvé par le Conseil communal dans sa séance du 7 octobre 2026.

Le Président :		la secrétaire :
		
Bertrand Favre		Sylviane Chappuis

Liste de présences Conseil du 17 juin 2026

	Prénom	NOM	Présent	Excusé	
				oui	non
1	Arnold	AEBISCHER		1	
2	Nicole	AMMAN DAELLENBACH		1	
3	Lucienne	BERTHOUD	1		
4	Raoul	BORTOLOTTI	1		
5	Valérie	BUGNION	1		
6	Sylviane	CHAPPUIS	1		
7	Pascale	CHAUVET		1	
8	Michel	CHUARD	1		
9	Carlos	CID	1		
10	Angelo	CROCE	1		
11	François	DE COULON	1		
12	Nathalie	DE PALO	1		
13	Florence	DEUTSCH		1	
14	Noémie	DIZERENS	1		
15	Albert	DUTOIT		1	
16	Bernard	DUTOIT	1		
17	Bertrand	FAVRE	1		
18	Guillaume	FRIEDEN	1		
19	Philippe	GOLAY	1		
20	Bernard	GRAF	1		
21	Thierry	GUIGNARD	1		
22	Stéphane	GUINCHARD	1		
23	Fabrice	GUINNARD		1	
24	Jean-François	KAESER		1	
25	Charles	MARTEL		1	
26	Cindy	MARTIGNIER	1		
27	Christophe	MERCIER	1		
28	Frédéric	MOINAT	1		
29	Yvan	NIKLAUS	1		
30	Sébastien	OKONE	1		
31	José Antonio	PEREZ		1	
32	Martine	PERSECHINI	1		
33	Claire	REYMOND	1		
34	François	REYMOND	1		
35	Alexandre	ROCHAT	1		
36	Jean-Pierre	ROCHAT	1		
37	Florian	ROECKER		1	
38	Jean-Frédéric	ROVERO		1	
39	Crystel	SALZARULO	1		
40	Christelle	SCHWAB	1		
41	Olivier	TISSOT	1		
42	Anthony	WALSH	1		
43	Daniela	ZIMMERMANN		1	
44	Ludovic	ZIMMERMANN		1	
45	Sandra	ZURBUCHEN			1
	TOTAL		31	13	1

Rapport de la Commission de Gestion (COGES) au Conseil Communal d'Eclépens du 17 juin 2026**Préavis municipal no. 01/26 - Comptes communaux 2025**

La Commission de Gestion (COGES), composée de Messieurs F. Reymond, A. Walsh et L. Zimmerman, A. Aebischer et J.-P. Rochat a été convoquée pour une séance de présentation des comptes communaux 2025 le 29 avril 2026.

La COGES s'est réunie ensuite le mercredi 6 mai et le mardi 12 mai pour analyser les comptes, formuler des questions et traiter les réponses. Une première liste de questions a été envoyée à la Municipalité le 8 mai. Madame Amez-Droz, en tant que Boursière Communale, a répondu en détail à nos questions et nous avons abordé ensemble les réponses de la Municipalité. Puis, lors de La Tournée de Gestion le 20 mai dernier, nous avons pu clarifier les points restants.

Aux pages 3 à 5 de ce document, vous trouverez un tableau récapitulatif que nous avons établi pour enregistrer les réponses à nos questions.

Dans l'ensemble, nous constatons une bonne gestion des comptes. Puis la fiduciaire Fiprom, dans son rapport de vérification des comptes annuels, atteste sur la base de son examen succinct que les comptes communaux présentant un excédent de produit 602'518.92 CHF, sont conformes à la loi sur les Communes du 28 février 1956 et au règlement Cantonal sur la comptabilité des Communes du 14 décembre 1979. Comme expliqué dans le Préavis 01/2026, 600'000 CHF ont été attribués au compte 2940.00 « Réserve de politique budgétaire »

Pour ce premier exercice avec MCH2 ainsi qu'un nouveau logiciel de comptabilité, la Boursière nous a fait part de sa satisfaction de pouvoir boucler cet exercice sans mauvaises surprises. Quelques montants (des charges et des produits) ont été oubliés dans certains postes (C.F. listes de questions) mais nous paraît bien retranscrit dans ce nouveau modèle comptable. Nous félicitons les boursières, et la Municipalité pour leur dextérité avec ces nouvelles pratiques. La commission doit aussi s'habituer avec la nouvelle présentation des comptes pas toujours très évidente en première lecture.

En ce qui concerne les comptes 2025, la COGES fait référence aux indicateurs cantonaux qui s'appliquent avec MCH2, en notant les points suivants :

1. Une très légère dégradation du taux d'endettement dû à une augmentation de l'endettement net de CHF120'093.73. Si le taux de 12% peut être considéré comme bon selon les indicateurs du canton, notons que la fortune nette d'Eclépens a été épuisée entre 2023 et 2024.
2. Si le degré d'autofinancement indique un résultat en amélioration pour l'année 2025, l'indicateur pour la période 2021-2025 (la moyenne mobile sur 5 ans selon le Canton) indique que le degré d'autofinancement de notre Commune est problématique.
3. Après moins de CHF150'000 d'investissements net en 2021, le montant d'investissement net a doublé, passant de CHF513'997 en 2022 à CHF1'101'294 en 2023. En 2024, le montant d'investissement net a encore doublé pour atteindre CHF2'136'709. Par définition, investir dans l'avenir nécessiterait d'emprunter.

4. Comme indiqué dans le rapport de gestion 2025, le degré de couverture des charges est une moyenne calculée sur trois ans. Le résultat pour 2023-2025 indique que si les revenus n'augmentent pas en 2026, notre Commune aura un excédant de charges considéré comme 'acceptable' par le Canton.
5. Le taux d'autofinancement est à considérer comme le degré d'autofinancement, sur une moyenne mobile de 5 ans. Une légère augmentation en 2025 permet de passer tout juste dans la catégorie 'suffisant'.
6. La dette brute (par rapport aux revenus), considérée annuellement, a augmenté de plus de 14% en 2025. En 2025, deux prêts bancaires d'un montant de CHF1.0m chacun ont été remboursés. La Municipalité a souscrit deux nouveaux prêts bancaires en 2025 pour un total de CHF2.2M, une augmentation de 10%.

Les emprunts de la Municipalité (y compris les associations) sont passés d'une valeur de CHF3'846'328.00 en 2024 à CHF4'931'992.00 en 2025.

Une augmentation d'un total de 18% de la dette brute, pendant les deux années à venir, mettra notre Commune dans une fourchette considéré comme 'mauvais' par le Canton.
7. Si la part des charges d'intérêts reste dans la fourchette considérée comme 'bonne', et la part du service de la dette est 'faible', notons que les intérêts bruts ne cessent d'augmenter. En 2022, la Commune a payé CHF13'125 ; en 2023 le montant a presque triplé pour atteindre CHF37'719. En 2024, les intérêts bruts ont coûté CHF47'521, et en 2025, CHF59'950.80
8. Nous notons une augmentation de l'endettement par habitant (endettement total) de 13% entre 2024 et 2025.

En 2025, notre Commune a bénéficié d'un reversement de recettes fiscales de CHF776'281.05 en 2025 (réf. page 14 du Rapport de Gestion). Sans ce versement exceptionnel et le faible niveau d'investissements en 2025, les indicateurs cités ci-dessus seraient encore moins favorables.

En conséquence, nous demandons à la Municipalité de limiter les dépenses et de maîtriser les coûts avec rigueur.

A l'unanimité, la COGES propose aux Conseillers Communaux d'accepter le préavis municipal 01/26 sur les comptes communaux 2025.

Nous tenons à remercier vivement Madame Amez-Droz, la Boursière Communale pour son travail de gestion, analyse et présentation des comptes communaux. Nous tenons également à remercier la Municipalité pour leur engagement envers notre Commune tout au long de l'année 2024. ✓



Pour la COGES:

F. Reymond, A. Walsh et L. Zimmerman, A. Aebischer, J.-P. Rochat

Annexe - Comptes 2025

Questions/Réponses lors de nos discussions et échanges avec la Municipalité d'Eclépens

Compte de fonctionnement par nature, version 30 avril 2026

Page/Poste	Explication
p.1 Compte 301 Pourquoi y a-t'il eut moins de salaire versé ?	Il y a eu un congé pour maladie d'un des employés de la voirie
p.5 Compte 3055 Qu'est-ce que l'IJM ?	C'est l'assurance « Indemnité Journalière en cas de Maladie »
p.8 Compte 3110 Pourquoi cette différence de de env. CHF 15'000 entre le budget et les comptes ?	Il s'agit des meubles de la buvette qui ont été pris dans le préavis 07/2025 Compte 34100.3110.00
p.16 Compte 3141 Pourquoi cette différence de env. CHF 38'000 entre le budget et les comptes ?	61500.3141.00 Fr 3546.20 travaux signalisation rte des Portettes et Fr. 1663.65 marquage déchetterie 61500.3141.01 Fr. 3877.00 panne Rte de la Graveyre/Lussery/Venoge EP, foudre Rapille/Cinq-Sous Fr. 18190.00 61500.3141.02 Fr. 9442.85 fouille futur tube swisscom raccordement Les Portettes (rien prévu au budget)
p.16 Compte 3144 Pourquoi cette différence de env. CHF 153'000 entre le budget et les comptes ?	Peu de travaux ont été réalisés en 2025 par prudence suite au passage au passage à MCH2
p.16-17 Compte 3151 Pourquoi cette différence de env. CHF 44'000 entre le budget et les comptes ?	61500.3151.01 Entretien – véhicules Fr. 15'714.35 pas de budget prévu (le compte 61500.3151.00 avec le budget Fr. 8'000.00 s'applique avec le 61500.3151.01) 02903/16200/21701/21801 = remise en conformité production chaufferie et changement pompe = Retour de la Vaudoise de Fr. 39'378.50 sur les comptes par nature 4260.00.
p.29 Compte 4439 Pourquoi cette différence de env. CHF 55'600 entre le budget et les comptes ?	Le compte par nature 4430.00 montre une différence de Fr. 37'320.00 en moins par rapport au budget, car dans les comptes 2025, une séparation est faite entre les loyers et les décomptes de chauffage, qui se trouvent dans le compte par nature 4439.00. Entre Village 22 et Village 24, les budgets sont inférieurs aux montants reçus.
p. 31 Compte 4622 Pourquoi cette différence de env. CHF 180'000 entre le budget et les comptes ?	Il y a eu un retour de péréquation concernant en particulier l'impôt sur les frontaliers et sur les successions. Il ne s'agit pas d'un retour direct mais d'un calcul de répartition pour toutes les communes du canton

Comptes de fonctionnement par classification administrative

Page/Poste	Explication
p.3 Compte 02200.3112.01 Pourquoi cette différence de env. CHF24'000 entre le budget et les comptes ?	Il n'y a eu de frais d'avocat à engager en 2025. La commune a changé de système pour les frais d'avocat, auparavant elle contractait une assurance de protection juridique (ORION) mais elle ne prenait pas beaucoup de choses en charge. Maintenant on planifie un budget, en espérant ne pas trop l'utiliser.
p.6 Compte 02901.4260.01 Pourquoi avons-nous encaissé plus de frais de chauffage que dépensé (02901.3120.01)	Il y a eu un rattrapage sur plusieurs années.
p.7 Compte 02902.3120.01 Pourquoi cette différence de env. CHF 7'000 entre le budget et les comptes ?	Il n'y a qu'un seul compteur de chauffage pour l'auberge et la grande salle. A été décidé une répartition de 60% pour la grande salle et 40% pour l'auberge. Rien de nouveau, mais avec MCH2 cela apparaît.
p.11 Compte 16100.4612.00 Pourquoi ce produit de env. CHF 6'700 ?	Dissolution du « fonds travaux » après la modernisation du stand de tir
p.12 Compte 16201.3120.00 Pourquoi cette somme de env. CHF 17'000 d'électricité non budgétée?	Le chauffage de l'abri PCI 2 provient d'aérochauffeurs électriques. Et c'est un oubli de planification.
p.14 Compte 21700.4260.01 Pourquoi cette somme de env. CHF 22'000 de remboursement non budgétée?	Il s'agit d'une participation de ASI7 aux frais de conciergerie. Et c'est un oubli de planification.
p.18 Compte 34100.3110.00 Pourquoi la somme de CHF 15'000 n'a-t-elle pas été dépensée ?	Il s'agit du mobilier de la buvette qui a été repris par le préavis 07/2025.
p.19 Compte 34101.3120.00 Il n'y a que CHF 99.00 d'électricité pour le terrain et son éclairage ?	Oui car il y a maintenant des panneaux solaires sur la buvette. Et à l'avenir, ce poste devrait être excédentaire car la centrale solaire a été mise en service en cours d'année.
p.20 Compte 34290.3111.00 Pourquoi cette différence de env. CHF 9'000 entre le budget et les comptes ?	Cette différence provient des caméras installées, à mettre en relation avec le préavis 04/2025.
p.28 Compte 61500.3010.00 Pourquoi cette différence de env. CHF 52'000 entre le budget et les comptes ?	Il y a eu moins de salaire versé pour la voirie car un employé était en congé maladie.

Page/Poste	Explication
p.29 Compte 61500.3141.01 Pourquoi cette différence de env. CHF 25'000 entre le budget et les comptes ?	Coût extraordinaire du au coup de foudre du 18.05.2025 il y au retour de l'ECA au compte 61500.4260.00.
p.35 Compte 73001.3111.00 Pourquoi cette différence de env. CHF 15'000 entre le budget et les comptes ?	Cette différence provient des caméras installées, à mettre en relation avec le préavis 04/2025.
p.42 Compte 93000.4622.01 Pourquoi cette différence de env. CHF 600'000 entre le budget et les comptes ?	Il s'agit d'un retour de la péréquation intercommunale.
p.45 Compte 96302.4430.00 Pourquoi cette différence de env. CHF 6'000 entre le budget et les comptes ?	Il y eu un manque de rentrée de loyer à cause d'un changement de locataire et un appartement est resté vide quelques temps.

Questions générales

Question	Réponse
Quel est le montant final payé par la commune pour la réhabilitation du bief ?	Le montant du devis mis à l'enquête pour le bief est de CHF 740'000. Le coût total est de CHF 890'608, incluant CHF 307'048 d'imprévus et des prestations supplémentaires. Au 31.12.2025, le solde du compte est de CHF 189'237.33. Ceci comprend des factures payées pour un montant de CHF 152'070.11 Pour le CHF 37'167.22 restant, une subvention à 95% est à demander (montant total CHF 35'308.85).

Eclépens, 2 juin 2026

Rapport de la Commission de Gestion sur l'informatique pour l'année 2025, Commune d'Eclépens

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil Communal,

Dans le cadre de son mandat de vérification des comptes 2025, la Commission de Gestion (COGES) a délégué Messieurs Anthony Walsh et Ludovic Zimmerman pour effectuer le contrôle de la gestion informatique pour l'année 2025 de la Commune d'Eclépens.

Le 22 mai dernier, Monsieur Franco Cetrangolo, Municipal en charge des terrains, bâtiments, police des constructions et de l'informatique, nous a reçu au Bureau Communal, en présence de deux représentants de fournisseurs de services informatiques :

- Monsieur Olivier Falciano, Président de Proclick Sarl, qui fournit des services d'hébergement de serveurs mail et stockage des documents, la gestion du parc de matériel informatique, et un service de support 'hotline', depuis 2019.
- Monsieur Lœc Gavin, Responsable Opérationnel de Data Consulting SA, qui fournit et héberge Urbanus, le logiciel métier utilisé par les employés communaux pour la comptabilité, le contrôle des habitants, les cartes d'identité, et la facturation des services communaux aux habitants, depuis 2025.

La Commune emploie d'autres prestataires informatiques, tels que :

- Securiton pour les services de vidéosurveillance dissuasive
- Infomaniak pour les services d'hébergement de site Internet
- des prestataires à qui les données des habitants¹ sont transmises pour des besoins de facturation, par exemple pour le système Quadrimat (poubelles Villiger).

Les communes traitent des données personnelles dans les domaines les plus divers : contrôle des habitants, gestion des déchets, aide sociale, etc. Ces traitements de données personnelles sont essentiels afin que la commune puisse réaliser les tâches qui lui sont dévolues. Ils doivent toutefois être réalisés dans le respect de certains principes.

Notre rencontre du 22 mai dernier a permis d'établir les faits suivants :

1. Urbanus (logiciel métier) chez Data Consulting SA

Suite au retrait du marché romand d'Axiens, Data Consulting est devenu le fournisseur hébergeant le logiciel métier. La migration de ces services ainsi que les données, de Proclick à Data Consulting SA, a eu lieu entre le 19 août 2025 et le 31 janvier 2026.

Le coût de cette opération a été inclus dans le budget 2025 (Préavis 18/24) et le budget 2026 (Préavis 10/25) pour un montant annuel de CHF 49'500.00 (total CHF99'000.00). La migration étant terminée, il ne devrait pas y avoir des coûts supplémentaires.

La Municipalité n'a pas signé de contrat pour cette prestation et pour les services fournis de façon continue par Data Consulting SA. Sans contrat avec ce prestataire qui sert 164 communes, la Commune d'Eclépens n'aura aucun recours en cas d'indisponibilité des services quelque soit la cause (panne ou cyberattaque majeure ; perte, fuite ou vol de données, etc.) et sera exposée aux coûts importants d'un tel événement.

2. La Loi sur la Protection des Données

Si les traitements de données personnelles sont essentiels afin que la commune puisse réaliser les tâches qui lui sont dévolues, ils doivent toutefois être réalisés dans le respect de certains principes tels qu'inscrits dans la loi (art. 5 à 12 LPrD du 11 septembre 2007).

Notons que :

- a) A tout moment, par exemple en cas d'affaires juridiques, un tiers peut formuler une demande d'accès aux données actuelles ou historiques et la Municipalité a l'obligation de répondre.

Pour répondre aux exigences réglementaires et assurer la bonne gestion des accès aux ordinateurs et aux services, notamment pour l'arrivée ou le départ de collaborateurs/collaboratrices, et/ou l'archivage des courriels, La Municipalité doit communiquer ses critères pour ces processus à Proclick et compléter un avenant au contrat de services actuel.

- b) Comme cité sur les panneaux indiquant la vidéosurveillance à la déchetterie un(e) citoyen(ne) peut formuler une demande d'accès aux données (images). Ce droit fait partie d'un processus 'LPD', qui n'est mis en place que partiellement depuis l'audit de 2022 et devra être complété afin qu'une personne puisse:

- consulter ses propres données
- s'opposer (dans certains cas) à la communication de leurs données
- demander que cesse un traitement illicite de données
- demander que les effets d'un tel traitement soient supprimés ou réparés
- demander que le caractère illicite d'un traitement soit constaté
- demander la rectification de données erronées
- demander la destruction de données dont le traitement est illicite.

- c) Aujourd'hui, dans le cadre de la gestion des déchets par le système de poubelles Quadrimat, un prestataire de la société Villiger SA reçoit les données personnelles des habitants d'Eclépens. Ceci est un exemple d'entité privé délégataire de tâche publique communale. Or, ces données personnelles des habitants, transmises par la Commune sans le consentement nécessité par la loi LPrD, ne sont pas nécessaires pour l'exécution du service.

3. La vidéosurveillance dissuasive – Securiton SA

L'entreprise Securiton a terminé l'installation des caméras à la déchetterie ce printemps. La Municipalité est en attente d'une proposition de contrat de services.

Sans contrat de service, ni le service ni la disponibilité des données de vidéosurveillance et l'accès, qui sont sous la responsabilité de la Commune, sont garantis.

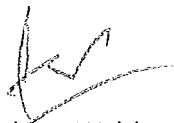
Nous sommes conscient de la complexité de la gestion de l'informatique et la protection des données et nous encourageons vivement la Municipalité d'exploiter les ressources, telles que document utiles, conseils et formations, mises à disposition gratuitement par le canton de Vaud, pour traiter ces sujets.

En concluant notre rapport pour l'année 2025, La COGES demande à la Municipalité d'agir dans les plus brefs délais pour :

4. Signer un contrat de services avec Data Consulting SA
5. Communiquer formellement à Proclick Sarl les critères de délai de rétention des courriels et d'autres documents et/ou archives afin des répondre aux exigence réglementaires.
6. Se mettre en conformité avec la loi LPrD du 11 septembre 2007 pour l'ensemble des services informatiques et/ou digitales, y compris la vidéosurveillance en :
 - a) Nommant formellement un(e) municipal(e) comme responsable de traitement pour les données
 - b) complétant la mise en place des processus LPD commencé après l'audit de 2022
 - c) Cesser de transmettre des données personnelles au prestataire de Villiger SA comme demandé dans le rapport informatique de la COGES en mai 2025 (et surtout que le coût total de cette opération est estimé à moins de CHF 1'000).

Vérifier que des données personnelles des habitants ne soient pas transmises à d'autres entités privés délégataires de tâche(s) publique communale sans leur consentement.
7. Signer un contrat de service avec Securiton SA pour la vidéosurveillance dissuasive.

Nous remercions Monsieur Franco Cetrangolo pour sa disponibilité et nous saluons les efforts de l'ensemble du personnel administratif pour sa motivation à assurer la continuité des services aux habitants de la Commune d'Eclépens.



Anthony Walsh

Ludovic Zimmerman

¹ Les données des habitants(es)/citoyens(ennes) peuvent inclure :

- le nom,
- l'adresse
- le n° de téléphone
- le numéro AVS
- le numéro de plaque d'immatriculation

Parmi les données personnelles, certaines sont considérées comme tout particulièrement dignes de protection et doivent dès lors être traitées dans le respect de conditions encore plus strictes. Il s'agit des données sensibles. Celles-ci sont exhaustivement listées par la loi (art. 4 al. 1 ch. 2 LPrD) :

- les données relatives aux opinions ou activités religieuses, philosophiques, politiques ou syndicales, ainsi qu'à une origine ethnique;
- les données relatives à la sphère intime de la personne, en particulier à son état psychique, mental ou physique;
- les données relatives aux mesures et aides individuelles découlant des législations sociales;
- les données relatives aux poursuites ou sanctions pénales ou administratives.

Source : Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC), Canton de Vaud ;
<https://publication.vd.ch/publications/dgaic/aide-memoire/administration-communale/protection-des-donnees>

Commission de Gestion – Tournée du 20 mai 2026 avec La Municipalité d'Eclépens

Présents :

Madame A.L. Amez-droz

Madame J. Egger

Madame S. Falcy

Madame C. Liniger

Monsieur Robin Rapp

Monsieur C. Dutoit

Monsieur E. Morier-Genoud

Monsieur F. Cetrangolo

Monsieur D. Gachet

Madame S. Chappuis

Monsieur B. Favre

Monsieur F. Reymond

Monsieur A. Walsh

Monsieur Ludovic Zimmermann

Monsieur Jean-Pierre Rochat

Notre commission de gestion a été convoquée le mercredi 20 mai à 16h pour la traditionnelle tournée de gestion qui permet à la Municipalité de montrer les divers travaux et réalisations effectués dans le village en 2026.

Point de rendez-vous ; L'Auberge Communale, pour une première prise de contact avec un verre d'eau pétillante.

Monsieur Claude Dutoit, Syndic, nous salue et fait part du programme de la tournée

- Ouvrage de prise d'eau du Bief (sur la commune de La Sarraz) Préavis 04/2024
- Déchèterie : installation de caméras et benne à verre vide Préavis 04/2025
- Séance réponse aux questions à la salle de paroisse
- Canalisation eaux claires rue du Moulin Préavis 01/2025
- Eglise ; réfection du toit et des aménagements extérieurs Préavis 06/2024

Nous partons donc en direction de la commune de la Sarraz pour aller découvrir les nouveaux ouvrages de prise d'eau du Bief qui traverse notre village. En effet suite à la rupture de l'ancien ouvrage le 24 décembre 2022, qui a entraîné la mise à sec de notre canal, il a fallu mettre sur pieds une solution pour refaire cette prise d'eau mais en tenant compte cette fois-ci des crues qui peuvent survenir en cas de fortes pluies avec le rejet des eaux claires de diverses routes communales dans ce cours d'eau. Il a été décidé par le Canton de privilégier cette fois le débit de la Venoge et non plus celui de l'ancien canal usinier. Ce sont donc les services cantonaux concernés qui ont dirigé les études et la conduite des travaux. Il faut rappeler qu'il a aussi largement subventionné ces travaux.

Un mix des solutions passives et actives ont été retenus il y a tout d'abord un batardeau qui limite de manière fixe le débit maximale du bief et limite la venue de corps étrangers aux ouvrages suivants. Plus loin il y a un ouvrage en béton avec une vanne à commande électrique, appelée communément « pelle ». Cette pelle est, enfin, depuis la mi-mars gérée de manière automatique. Elle se base sur plusieurs facteurs pour réguler le débit du Bief. Il y en a 2 principaux ; Il y a un capteur de débit (de niveau de l'eau) sous le pont sur la Venoge vers la cantine de l'Abbaye à La Sarraz et le système tient compte des alertes météo diffusé par MétéoSuisse pour réguler de manière préventive la hauteur de la pelle. Ce système automatique n'a pas pu être mis en service immédiatement car le lit du Bief asséché depuis 2 ans était devenu perméable et mise en eau du canal, en décembre 2024, a généré quelques inondations le long du canal le temps que le lit redevienne étanche naturellement avec le dépôt de nouveaux sédiments.



Batardeau



Débordement sur bief de Brex



Pelle à commande automatique

A l'amont de ces ouvrages une échancrure dans la digue de déviation de la Venoge au profit du Bief a été réalisée afin de garantir un débit minimum de la Venoge entre la source et l'embouchure du Bief en période d'étiage. Cela aura malheureusement la conséquence de ne plus garantir un débit minimum du Bief pendant cette période.



Echancrure dans la digue de retenue



Tableau de commande de la pelle

Nous nous dirigeons ensuite en direction de la déchèterie pour y voir l'installation des caméras de surveillance. Ainsi que la nouvelle benne à verre vide.

Les caméras ont été installées suite au préavis 04-25 il y en a à la déchèterie, au refuge et au bâtiment polyvalent. Nous ne sommes allés voir que celles de la déchèterie car les autres dispositifs sont identiques à celui présenté. Seuls 2 Municipaux sont assermentés pour visionner les images qui ne restent enregistrées que 7 jours. Etienne Moriez-Genoud nous a aussi indiqué que pour améliorer la qualité des images, la fibre optique a été installée à la déchèterie. En moyenne, la Municipalité constate en 10 et 12 cas par année de dépôt sauvage ou déprédation sur ce site. Ces caméras permettent grandement d'améliorer l'appréhension des auteurs de ces faits.



Caméra et benne à verre vide



La benne de verre vide a été remplacée car l'ancienne qui datait de l'ouverture de la déchèterie était devenu trop rouillée. Le remplacement de cette benne a permis d'en acquérir une plus grande et plus pratique avec les petits comptoirs latéraux. Cela permet d'améliorer le confort des citoyens sur ce point de collecte et d'optimiser les coûts de transport.

La tournée se poursuit dans la salle paroisse pour nous permettre faire une pause suivie d'une séance express de réponses à nos dernières questions. Nous tenons encore une fois à remercier La Municipalité et nos boursières pour leur travail et leur réactivité.

Séance terminée et gorges ré-humidifiées nous allons à pieds tout en bas de la rue du Moulin où Etienne Moriez-Genoud nous signale qu'une canalisation d'eaux claires qui descendait le long du Moulin a été remplacée en raison de son état de vétusté avancée. En effet de l'eau s'infiltrait dans la conduite lorsque la nappe était haute limitant grandement le passage des eaux claires en cas d'orage.



Canalisation rue du Moulin

L'église de notre beau village sera notre dernier poste pour cette tournée de gestion 2026.

Elle a fière allure avec son toit entièrement refait. Le rendu extérieur n'a que peu changé car l'intégralité des tuiles a été gardée. Le gros du travail s'est passé en dessous des tuiles. Des chevrons ont été renforcés, et le lattage est entièrement neuf. A l'extérieur du toit on peut voir que les larmiers et les vire-vent ont été refaits à neuf. Le haut des murs ont été renforcés pour mieux soutenir le toit. Seul le clocher n'a subi pratiquement aucun travail. Daniel Gachet profite de nous signaler lorsque nous visitons les combles que le réseau électrique de l'église a été rénové. L'escalier intérieur en bois qui mène dans les combles est neuf. Son remplacement a fait grand débat avec le service cantonal des monuments historiques. Comme quoi, le slogan : « La sécurité, c'est l'affaire de tous ! » n'est encore pas arrivé à tous les services de l'Etat de Vaud...



Chevrons et lattage



Escaller



Vire-vent

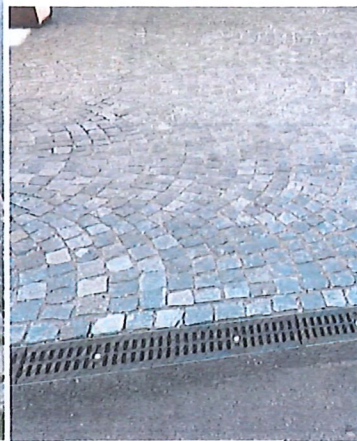
Nous continuons la visite de ce monument historique par les aménagements extérieurs. Devant l'entrée la pierre qui servait de seuil de porte a été remplacée et l'ancienne a été convertie en banc juste à côté. La petite place devant l'entrée de l'église a été recouverte de pavés. Daniel Gachet nous explique que l'aménagement floral ainsi que le gazon semé derrière l'église ont été réalisés par les employés de la voirie. Il nous explique aussi que les murs extérieurs ont été nettoyés.



Nouveau seuil de porte



Banc avec ancien seuil



Pavage de la cour

Une partie des drainages ont été renouvelés. Lors de ces travaux, des ossements de jeunes enfants ont été retrouvés enterrés long du mur nord de l'église. Daniel Gachet nous explique qu'il devait s'agir probablement d'enfants décédés sans avoir été baptisés. Ils auraient été enterrés long du mur pour être sous l'avant-toit afin bénéficier tout de même de la bénédiction et protection de Dieu.



Mur extérieur lavé



Drainage mur nord

La tournée se termine et nous rejoignons l'Auberge pour un repas convivial.

Les membres de la Commission de Gestion remercient la Municipalité ainsi que les employés de l'administration et de la voirie de nous avoir fait visiter tous ces lieux.

Le rapporteur, F. Reymond

Commune d'Eclépens

Eclépens, le 26 mai 2026

Rapport de la commission des finances sur le préavis municipal n°02/2026

Concerne : Amendement des statuts de l'ASI7, pour porter le plafond d'endettement de l'Association de CHF 16 mio. à CHF 25 mio.

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les conseillers,

La commission des finances, composée de Mme Valérie Bugnion, et de MM. Guillaume Frieden, François De Coulon et votre rapporteur, a été convoquée le 28 avril pour une présentation du CODIR de l'ASI7 sur le thème cité en titre. Étaient représentées à cette occasion les membres des communes affiliées à l'ASI7. La commission a reçu le préavis de la part de la municipalité par mail en date du 12 mai et a procédé à des échanges de mails pour établir son rapport.

Le CODIR de l'ASI7 dans sa présentation nous a expliqué le contexte actuel, sa marge de manœuvre et les limites imposées avec le plafond d'endettement à CHF 16 mio.

L'ASI7 projette des investissements importants pour la législature 2026-2031 liés à l'évolution démographique, la vétusté de certaines installations entre autres. A ce stade 4 investissements sont planifiés : réfection de la cour du collège des Vignettes, construction de salle de gym double (2x VD4) avec suppression des pavillons "provisaires de 2005", location de locaux à Eclépens, rachat du bâtiment Swiscom. (Tous les détails sont dans le préavis)

Pour financer et donner une marge de manœuvre à tous ces investissements répartis sur les années à venir, cela nécessite une augmentation du plafond d'endettement à CHF 25 mio. Passé le cap de ces investissements à l'horizon 2030-2031, l'amortissement pourra progressivement réduire les coûts annuels liés à ces investissements et progressivement nous ramener à une situation plus équilibrée d'ici 2037-2038.

L'ASI7 a besoin d'amender ses statuts (art.14) pour le relèvement de son plafond d'endettement à CHF 25 mio. Cet amendement proposé dans le préavis que nous votons ce soir requiert une majorité des communes membres "sans amendement possible".

La COFIN à la majorité vous invite à accepter ce préavis n°02/2026 "sans amendement" tel que présenté par notre municipalité.

Au nom de la commission des finances, votre rapporteur.

Christophe Mercier



Eclépens, le 26 mai 2026



Commune de
La Sarraz
Conseil communal



Commune
d'Eclépens
Conseil communal



Commune de
Pompaples
Conseil général



Commune
d'Orny
Conseil général



Commune de
Ferreyres
Conseil général

page
374



Eclépens, le 13 juin 2026

AIEM - Notes de séance CI / Commune d'Eclépens, conseil du 17 juin 2026

Dernier conseil du 9 juin 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le conseil intercommunal de l' AIEM s'est réuni le mardi 9 juin dans la salle communale de Ferreyres, sous la présidence de Mme Maria Welham Ruiters.

4 préavis étaient à l'ordre du jour de cette séance :

- Préavis no 06.26/01- Les comptes 2025 sont approuvés avec un déficit de CHF 10'009.17.- le rapport de gestion 2025 est approuvé avec remerciements au CODIR.
- Préavis no 06.26/02 - Pompaples, Rte Milieu du monde, l'assainissement est approuvé.
- Préavis no 06.26/03 - Pompaples, site de St-Loup aménagement des Dailles, le remplacement de la conduite est approuvé.
- Préavis no 06.26/04 - Eclépens, parcelle 110-appartements LADA & EMS, une nouvelle conduite et la pose de 2 nouvelles bornes hydrantes est approuvé

Le CODIR a répondu à la demande du conseil et nous a remis des informations concernant la liste des raccordements d'eau potable "hors obligations légales" ainsi qu'une estimation des coûts en cas d'extension du réseau d'eau AIEM à ces zones foraines. Une discussion animée s'en est suivie, le conseil nommera probablement une commission Ad hoc lors de la prochaine séance afin d'analyser la question réglementaire / tarifs en relation avec le "postulat Monnier"

Le CODIR nous remet une analyse de faisabilité concernant les connexions possibles entre Ferreyres et la Sarraz afin d'assurer un bouclage augmentant la sécurité de l'approvisionnement en eau potable de Ferreyres. Cette mesure n'est pas jugée urgente par le CODIR car des solutions ponctuelles rapides existent. La connexion fera au besoin l'objet d'un préavis.

L'installation des autorités intercommunales pour la législature 2026-2031 aura lieu le 10 septembre 2026 à Eclépens.

Le PV AIEM de cette séance sera validé lors de la prochaine séance du conseil intercommunal de l'AIEM.

José-Antonio Pérez, Eclépens, rapporteur - délégué au conseil intercommunal de l'AIEM

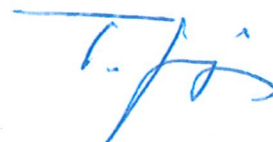
Séance CC Eclépens du 17 juin 2026.

Info activités ASI7

- Dernière séance du CI le 26 mai ;
- Les comptes 2025 bouclent à 3.230 MCHF, en bonus de 176 kCHF par rapport au budget ;
Moins de dépenses autorités, intérêts, frais scolaires, transports (difficiles à budgéter...)
- Investissements : 13.8 MCHF prévus, principalement la salle de gym VD4 pour plus de 12 MCHF, mais aussi le rachat du bâtiment Swisscom prochain, le renouvellement de la place de jeu collège Vignettes ;
S'y ajoute l'équipement de la surface scolaire négociée dans le bâtiment des nouveaux appartements LADA, Eclépens.
- Le coût présumé de la VD4, si élevé, repose sur une étude déjà très détaillée, correspondant aux exigences d'un avant-projet et devrait être respecté.
- Ces projets demandent l'élévation du plafond d'endettement de 16 à 25 MCHF ; le CI l'a accepté sans oppositions.

Info activités EHV

- Dernière séance du CI le 30 avril
- Après toutes les informations données en présentation ouvertes et aux municipalités, le crédit de réalisation est demandé ;
- Il se monte à 46.400 MCHF, pour prix travaux estimé de 42.000 MCHF ;
- Renchérissement depuis 2022 de +29% (!)
Exigences légales accrues, prix à la construction en forte hausse... ;
- La complexité et le détail du budget ne peuvent être rapportés ici, le préavis complet peut être consulté auprès de la CoGeFi ou de l'EHV ;
- Les explications du Codir et du Bamo ont convaincu et le crédit a été approuvé par le CI.
- Pour rappel, début travaux printemps 2027, mise en service fin 2028.



Commune d'Eclépens / Le 17.06.2026

Rapport du Conseil intercommunal de l'AIPCV
(Association Intercommunale de la Piscine et du Camping de la Venoge)

Législature 2021-2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

S'est tenu le 1^{er} avril notre dernière assemblée du Conseil intercommunal à la maison de commune de La Sarraz.

Le préavis suivant à l'ordre du jour a été adopté :

No 01/2026 Relatif aux comptes 2025

Préambule

Le CODIR nous a informé des participations communales à hauteur de CHF 555'486.47.

Il nous a également indiqué que les recettes de la piscine et du camping ont globalement répondu aux attentes, notamment par une augmentation constante des abonnements, d'un succès lors de la promotion de Noël ainsi que de l'intérêt grandissant des activités proposées.

Budget

Le budget a été respecté à l'exception des postes suivants :

Rubrique administration générale, aux postes :

Achats mobilier et équipements techniques de bureaux

Acquisition d'un nouveau système de caisse avec terminal de paiement intégré.

Informatique / site internet et terminaux de paiement

Maintenances MAP et Ofisa ainsi que les implémentations Oficloud et MCH2.

Comparativement au budget, l'augmentation est de + 3'508.90 pour ces deux postes.

Rubrique administration et économat, au poste :

Traitement du personnel administratif

Rattrapage des vacances du secrétariat entre 2023 et 2025.

Comparativement au budget, l'augmentation est de + 1'740.00 pour ce poste.

Rubrique domaines et bâtiments, aux postes :

Achats d'électricité - camping et piscine

Prestations de tiers - entretien extérieurs

Entretien et réparation des immeubles

Peinture des plafonds des vestiaires, remplacement des portes des sanitaires et serrures des casiers, travaux d'étanchéité.

Entretien des espaces verts

Arrosage semi-automatique optimisé.

Entretien et réparation des installations électriques + sécurité

Prestations de tiers - entretien du système de chloration

Entretien des pompes de recirculation de l'eau et les compresseurs permettant le fonctionnement des vannes.

Comparativement au budget, l'augmentation est de + 18'645.08 pour ces six postes.

Rubrique Camping, aux postes :

Entretien et réparation des immeubles

Pose de fermetures dans les douches du bloc sanitaire principal et réparation de la porte coulissante de la buanderie.

Entretien forêt et chemins

Intervention d'urgence faisant suite au passage de la tempête Benjamin. Sinistre annoncé à l'ECA, toujours en attente d'une décision.

Remise en état des places camping de saison

Plusieurs places refaites à neuf de façon à respecter les distances inter-caravanes.

Imputation internes - électricité camping (forfaits et compteurs)

Comparativement au budget, l'augmentation est de + 45'707.70 pour ces quatre postes.

Au 31.12.2025

Résultat des comptes : CHF 1'437'374.43

Dette statutaire : CHF 6'000.000.00

Dette effective : CHF 4'948'670.00

Solde disponible : CHF 1'051'330.00

Pour le Conseil intercommunal de l'AIPCV,

Florence Deutsch

Rapport de la séance du Conseil intercommunal du réseau de l'AJERCO du 7 mai 2026 (25 communes)

Le CI a tenu sa séance printanière à Apples, le 7 mai 2026, il s'agit de la dernière séance de la législature.

CODIR

- Le Directeur de l'AJERCO, M. Claude Borgeaud a fait valoir son droit de partir en retraite anticipée. C'est M. François Blaser qui le remplace ad intérim.
- Les départ des communes de Haute-Morges et de Montricher s'avèrent conflictuels. Le CODIR a dû engager des avocats.
- Un changement d'importance a été réalisé dans la facturation aux familles, ceci afin d'être plus juste envers les familles à revenus modestes.
- Collaboration avec l'ASI7 (mars et septembre) pour renforcer les synergies interinstitutionnelles. Un groupe de travail a par ailleurs été créé en ce sens.

L'année 2025 a été marquée par plusieurs évolutions majeures au sein des structures d'accueil :

- P'tites Bobines (Penthaz) : création d'une garderie de 22 places. Cette ouverture s'est effectuée en deux phases : une première rentrée dans les anciens locaux des P'tits Tartreux, (capacité 15 places) ; puis, dès septembre, l'installation définitive de 22 places dans les nouveaux locaux, offrant un cadre modernisé et adapté aux besoins des enfants et des équipes.
- Les Moussaillons, Penthaz : agrandissement de la structure, avec la création de 24 places supplémentaires sur le site du Cheminet. L'UAPE à Valrose conserve sa capacité de 12 places.
- La Chenaille, Penthaz : des travaux ont été entrepris. Malgré le déplacement temporaire lié au chantier, la continuité de l'accueil a été pleinement garantie afin d'assurer la stabilité pour les enfants et les familles.
- Le 2 mai a eu lieu l'inauguration des nouveaux locaux des Funambules à La Sarraz, à la suite des rénovations du bâtiment communal. Il y a 48 nouvelles places disponibles, 24 seront ouvertes à la rentrée d'août de cette année. Il n'y a pas encore assez d'inscriptions pour pouvoir tout ouvrir.
- Il manque encore des places pour les enfants de la région de Cossonay.
- Un projet d'accueil est à l'étude à L'Isle.

Taux d'occupation

Selon les critères de la FAJE (Fondation de l'accueil de jour), les structures d'accueil doivent atteindre un taux de remplissage minimal de 90 % en préscolaire et de 80 % en parascolaire. Les taux d'occupation varient toutefois selon les jours de la semaine et, pour le parascolaire, selon les moments de la journée.

En préscolaire, certaines structures se situent ponctuellement sous le seuil de 90 %, notamment les mercredis et vendredis, qui sont les jours les moins fréquentés. Les écarts les plus importants concernent :

- La Chenaille, en raison du départ de plusieurs enfants vers la structure Cocoon (Cossonay) et d'un nombre limité d'enfants inscrits sur la liste d'attente ;

- L'Oasis (Eclépens), qui a enregistré un taux légèrement inférieur au seuil, mais où des mesures organisationnelles ont été mises en place pour améliorer le remplissage ;
- Les P'tites Bobines, dont le taux plus faible s'explique par une ouverture récente et une montée en charge progressive.

En parascolaire, les taux d'occupation dépassent généralement le seuil de 80 % fixé par la FAJE. Les accueils du matin constituent toutefois une exception, car ils répondent à une demande plus limitée des familles. Les jours les plus fréquentés sont les mardis et jeudis, suivis des lundis et vendredis, tandis que le mercredi est nettement moins sollicité.

Listes d'attente

Les données de la liste d'attente reflètent la situation au **31 décembre 2025**, mais doivent être interprétées avec prudence, car cette liste évolue continuellement en fonction des placements, des nouvelles demandes et des modifications apportées par les familles.

Par ailleurs, la liste d'attente ne correspond pas directement au nombre de places supplémentaires nécessaires. En moyenne, une place d'accueil est occupée par **2,25 enfants**. De plus, certaines demandes concernent des besoins futurs, notamment en **parascolaire** (inscriptions plusieurs années à l'avance) et en **préscolaire** (enfants à naître). Enfin, la liste inclut également des demandes déjà **partiellement satisfaites**.

Contexte

Type accueil	Collectif et Familial
Type données	Demandes de placement en attente
Date d'inscription LA	jusqu'au 31.12.2025
Date d'entrée souhaitée	jusqu'au 31.12.2029
Périmètre	Toutes les communes, y compris celles hors réseau

PRESCOLAIRE						
	2025*	2026**	2027**	2028**	2029**	Total
Total	40	169	10	0	0	219

PARASCOLAIRE						
	2025*	2026**	2027**	2028**	2029**	Total
Total	72	212	63	23	11	381

Comptes 2025

- Les comptes de fonctionnement et le rapport de gestion pour 2025 ont été adoptés par l'assemblée.
- Nous parlons d'un montant avoisinant les 24 millions de francs : 23'960'689.51

Divers

- La commune de Chevilly a fait parvenir un courrier attirant l'attention de l'assemblée sur l'intention du Conseil Fédéral de verser des subventions directement aux familles, plutôt qu'aux cantons. Ce sujet sera repris au Conseil intercommunal de cet automne.

Stéphane Guinchard, délégué communal AJERCO

